
Interview du Docteur Lestrade, médecin gynécologue

08.11.2018



Don d'ovocytes, pourquoi et pour qui ?

Le don d'ovocytes est destiné aux femmes de moins de 43 ans en couple qui présentent une infertilité liée à une absence d'ovocytes ou une anomalie au niveau des ovocytes ou à une destruction des ovocytes suite à un traitement contre le cancer.

Qui peut donner et quels sont les critères ?

Toutes les femmes qui ont entre 18 et 37 ans et qui sont en « bonne santé » peuvent faire un don d'ovocytes. Depuis octobre 2015, les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfants ont également la possibilité de faire un don. Elles ont la possibilité de garder une partie de leurs ovocytes pour elles.

Quelle démarche suivre si je veux donner ?

Avant de pouvoir donner, un entretien et des examens cliniques sont effectués au service

d'Aide Médicale à la Procréation. Le don est gratuit et anonyme. Mais les donneuses bénéficient d'une prise en charge de tous les frais occasionnés par le don. Une demande sera faite auprès de la sécurité sociale.

Comment et où se pratique le prélèvement d'ovocytes ?

Un traitement hormonal est prescrit par les médecins du service d'AMP. Le prélèvement d'ovocytes se fait par voie endo-vaginale sous contrôle échographique.

A quoi participe-t-on lorsque l'on est donneur ?

Donner c'est permettre d'aider un couple infertile à avoir des enfants. Le nombre de donneuses d'ovocytes n'est pas suffisant en France par rapport à la demande. De nombreux couples sont chaque année sur liste d'attente. Certains attendent même jusqu'à 4 ans avant de pouvoir bénéficier d'un don.

**Pour plus d'information sur le don d'ovocytes, vous pouvez contacter le service d'AMP du
CHR par mail
sec-amp-hmm@chr-metz-thionville.fr**

[Consulter la brochure d'informations de l'Agence de la Biomédecine](#)